

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 8 septembre 2017

9<sup>ème</sup> Commission

N° CP2017-8-91

**Service instructeur**

DECS - service développement culturel, éducatif  
et sportif

**Service consulté**

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P. 2017 et en DM1 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 53 150 € en faveur de l'organisation de manifestations sportives
- 3 500 € aux SR COLMAR Escrime pour l'organisation d'un Mercredi Sportif d'Escrime
- 35 000 € à l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY pour son maintien au plus haut niveau
- 35 000 € à l'ADHM en faveur de son équipe 1 Les Scorpions qui va accéder en Ligue Magnus

La commission sports et vie associative, réunie le 30 juin 2017, a donné un avis favorable sur ces dossiers.

1. LE FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES :  
53 150 € (Annexe 1)

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux voire les ligues et exceptionnellement les communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du Budget Primitif 2017 de 120 000 €. Cette enveloppe est répartie, en cours d'année, par la Commission Permanente.

Par le présent rapport, je vous propose de soutenir des manifestations sportives d'envergure organisées par des associations sportives ou des communes haut-rhinoises, dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Ces manifestations ont fait l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières.

Les 37 demandes soumises à votre approbation aujourd'hui ont été examinées par la commission Sport et Vie Associative du 30 juin 2017. Elles induisent un soutien financier de 53 150 €.

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées seront versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

## 2. L'ORGANISATION D'UN MERCREDI SPORTIF D'ESCRIME : 3 500 € (annexe 2)

Dans le cadre du dispositif d'aide aux clubs organisant les mercredis sportifs du Conseil départemental, la commission thématique, réunie le 28 octobre 2016, a validé l'organisation en 2017 de 2 ou 3 mercredis sportifs exceptionnels avec d'autres disciplines que le football, le handball, le volley et le basket.

Dans cet objectif, une journée promotionnelle du judo a déjà été organisée le 8 mars 2017 par l'ACS Peugeot de Mulhouse.

Monsieur Franz MULLER, Président des SR COLMAR Escrime, a organisé le 28 juin dernier un Mercredi Sportif d'Escrime.

Cette opération de promotion de l'escrime s'est déroulée dans la salle associative du club située à la Waldeslust, sous le parrainage du Conseil départemental. Comme pour tous les mercredis sportifs, un poster de l'équipe a été réalisé par nos soins afin d'assurer la promotion de cette opération, puis remis après dédicace aux jeunes sportifs.

Cette opération de communication a été organisée en liaison avec la Direction de la Communication. Un photographe a réalisé un reportage au cours de l'après-midi qui a été mis en ligne sur le site dédié aux mercredis sportifs. Une clé USB, remise à chaque participant, leur permet d'accéder instantanément au site des Mercredis Sportifs.

Il vous est également proposé, dans le cadre de la politique sportive du Département, d'octroyer une aide de 3 500 € aux SR COLMAR Escrime pour l'organisation d'un mercredi exceptionnel d'escrime à la Waldeslust à Colmar.

## 3. LE SOUTIEN AUX CLUBS PHARES : 70 000 € (annexe 3)

En cette fin de saison sportive 2016/2017, deux clubs sportifs mulhousiens ont réussi des performances remarquables. Ils sont désormais confrontés à plusieurs types de difficultés :

- L'équipe féminine de l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY a remporté le titre de championne de France de Ligue A, soit le plus haut niveau français, au terme d'une saison exceptionnelle.

Le club est ainsi d'office qualifié en Ligue des Champions, compétition européenne très relevée qui voit s'affronter les meilleures équipes, avec un cahier des charges très lourd (coûts d'inscription et de déplacements importants, équipements complémentaires nécessaires pour les matchs à domicile).

L'ASPTT MULHOUSE VOLLEY doit se maintenir au plus haut niveau du volley féminin français et honorer sa qualification en Ligue des Champions. Elle doit aussi constituer son équipe pour la saison sportive à venir sachant que, vu les résultats, la « cote » de nombreuses joueuses a fortement augmenté. Plusieurs joueuses ont d'ores et déjà annoncé leur départ vers d'autres clubs plus rémunérateurs.

Afin de maintenir un effectif compétitif, le Président du club, M. Daniel BRAUN, sollicite une augmentation de sa subvention 2017 qui pourrait ainsi passer de 100 000 € à 135 000 €.

- L'équipe première Les Scorpions de l'ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DU HOCKEY MULHOUSE (ADHM) accède à la LIGUE MAGNUS après avoir terminé sa saison en tête du championnat de France Division 1. Il s'agit là aussi du plus haut niveau français.

Les critères de recrutement des joueurs pour la saison 2017/2018 et la constitution de la nouvelle équipe doivent s'adapter à cette nouvelle donne, avec un budget forcément en augmentation.

Le club sollicite une subvention complémentaire pour 2017 pour l'aide à constituer son équipe 2017/2018 en Ligue Magnus : celle-ci pourrait s'élever, comme pour l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY, à 35 000 €, portant notre aide 2017 de 17 825 € à 52 825 €.

La Commission Sport et Vie Associative, réunie le 30 juin dernier, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention complémentaire de 35 000 € sur le budget 2017 à chacun de ces 2 clubs, soit 70 000 € au total.

Je vous précise que ce soutien exceptionnel de 70 000 € sera prélevé à hauteur de 30 000 € sur les crédits dédiés à la politique en faveur du sport pour 2017 et que 40 000 € ont fait l'objet d'une inscription nouvelle en DM1.

L'avenant à la convention avec l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY et la convention avec l'ADHM vous sont proposés en annexes 4 et 5.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- 53 150 €, aux associations sportives organisatrices de manifestations sportives imputés sur le budget départemental, programme E732 ligne 65-32-6574-25571-102 (annexe 1)
- 
- 3 500 €, aux SR COLMAR Escrime pour l'organisation d'un mercredi sportif imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102 (annexe 2)
- 35 000 € à l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY imputés sur le programme E 732 ligne 65-32-6574-25575-102 (annexe 3)
- 35 000 € à l'ADHM et imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102 (annexe 4)

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'ASPTT MULHOUSE VOLLEY et la convention avec l'ADHM, documents joints en annexe 4 et 5.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT